Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

Publié le

ID: 059-200043321-20230419-40_2023DEC-AU



Décision n°40/2023

Objet : Marché de formations professionnelles

QSE NORD CONSEILS & FORMATIONS EN PREVENTION

Le président de la Communauté de Communes du Pays de Mormal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu les délibérations du conseil communautaire en date des 13 juillet 2020, 24 mars 2021 et 30 juin 2021 et 8 février 2023 par lesquelles celui-ci m'a autorisé à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'estimation des besoins établie par les services de la Communauté de Communes du Pays de Mormal,

DECIDE

Article 1 : La communauté de communes du Pays de Mormal, représentée par son président, décide de conclure un accord-cadre à bons de commande avec un maximum de 15 000 euros HT avec l'organisme de formation OSE Nord CONSEILS & FORMATIONS EN PREVENTION situé au 51 route de le Quesnoy 59 144 GOMMEGNIES.

Article 2: Les coûts sont les suivants:

SST*	Groupe	Individuel	MAC SST*	Groupe	Individuel
	d'agents			d'agents	
	(4 mini et 8 à			(4 mini et 8 à	
	10 maxi selon			10 maxi selon	
	le lieu)			le lieu)	
Tarif HT	1 250 €	216.70 €	Tarif HT	650€	150.00 €
TVA 20%	250 €	43.34 €	TVA 20%	130 €	30 €
TOTALTTC	1 500 €	260.04 €	TOTALTTC	780 €	180 €

^{*}Sauveteur secouriste au travail (SST) sur 2 jours / l'<u>hygiène et la sécurité au travail</u> : formation pour porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise, mais aussi d'être acteur de la prévention dans sa collectivité.

Maintien et actualisation des compétences (MAC) de sauveteur secouriste au travail (SST) sur 1 jour.



Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

Publié le

ID: 059-200043321-20230419-40_2023DEC-AU

Manipulation	Groupe		
extincteur**	d'agents		
	(4 mini et 8 à		
	10 maxi		
	selon le lieu)		
Tarif HT	500 €		
TVA 20%	100 €		
TOTALTTC	600 €		

^{**1/2} jour pour la manipulation d'extincteurs

Risques psychosociaux***	Individuel	Accessibilité PMR dans les ERP***	Individuel
Tarif HT	630 €	Tarif HT	1350 €
TVA 20%	126 €	TVA 20%	270 €
TOTAL TTC	756 €	TOTAL TTC	1 620 €

^{***} pour l'assistant de prévention et de sécurité et/ou un membre du CHSCT et/ou un responsable de service

Article 3: L'accord-cadre à bons de commande prendra effet du 01/05/2023 au 31/12/2023.

Article 4: La présente décision sera communiquée au Conseil Communautaire lors de la prochaine séance et affichée en l'hôtel communautaire.

Article 5: La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille – 5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE cedex dans un délai de deux mois suivant sa publication. Elle peut dans ce même délai de deux mois et préalablement à une saisine du tribunal administratif compétent, faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Monsieur Le Président de la CCPM. Au terme d'un délai de deux mois, à compter dudit recours gracieux, le silence du Président de la CCPM vaut décision implicite de rejet, conformément à la réglementation en vigueur. Dans ce cas, s'ouvre un nouveau délai de deux mois pour saisir le tribunal administratif précité d'un recours contentieux contre la décision implicite de rejet de la présente décision.

Article 6: Ampliation de la présente décision sera transmise à madame la Sous-préfète d'Avesnes sur Helpe et au Comptable du trésor

Le Président certifie :

- La conformité de la présente ampliation,
- Le caractère exécutoire de cet acte publié le
- Transmis le
- Qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal 2 MAI 2023
 Administratif de Lille dans un délai de deux mois.

Le Quesnoy, le 19/04/2023 **0 2 MAI 2023**

